



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 336-1, 385-1, 436-1, 486-2 ET 707-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 22 octobre 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 486-2 et 707-1 et que lors de sa séance tenue le 10 septembre 2018, a adopté les règlements numéros 336-1, 385-1 et 436-1, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1

Règlement modifiant le règlement numéro 336 afin d'inclure au bassin de taxation « B » le lot 5 901 833 situé sur la rue Paul-Émile dans le secteur Lachenaie à Terrebonne.

RÈGLEMENT NUMÉRO 385-1

Règlement modifiant le règlement numéro 385 afin d'ajouter au bassin de taxation B les lots 4 206 079 et 4 206 080 du cadastre du Québec.

RÈGLEMENT NUMÉRO 436-1

Règlement modifiant le règlement numéro 436 afin d'exclure du bassin de taxation de l'annexe «C» les lots 1 888 250, 1888 251 et 1 888 324 du cadastre du Québec ayant front sur la rue Plouffe, dans le secteur La Plaine de la Ville de Terrebonne.

RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2

Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 486 décrétant des travaux de construction du poste de pompage De-La Sablonnière afin de pourvoir à des travaux correctifs et le remplacement des 4 pompes dans le poste de pompage Marcel-De La Sablonnière, d'inclure une partie d'un lot et d'exclure 4 lots de l'annexe « B-1 » et d'augmenter le montant de l'emprunt à 7 264 000 \$ au lieu de 6 032 460 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 707-1

Règlement modifiant le règlement décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances afin de porter le montant de l'emprunt à 1 845 000 \$.

QUE lesdits règlements numéros 336-1, 385-1, 436-1, 486-2 et 707-1, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 21 novembre 2018, les règlements numéros 336-1, 385-1 et 436-1 et en date du 30 novembre 2018, les règlements numéros 486-2 et 707-1.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 336-1, 385-1, 436-1, 486-2 et 707-1 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 12 décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
